



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2026-2027

(https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2026_f.pdf).

Domaine : Ingénierie & Architecture

Filière : Architecture

Orientation : -

1. Intitulé de module	Travail de Bachelor	2026-27
Code : B3M-TRBA-A	Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...	
Niveau : ☐ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☒ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres : ...	Caractéristique : En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	
Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres : ...	Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps ☐ Semestre d'automne ☐ Autres : ...	

2. Organisation

Crédits ECTS

16

Langue principale d'enseignement :

- | | |
|--|----------------------------------|
| ☒ Français | ☐ Italien |
| ☒ Allemand | ☐ Anglais |
| ☐ Autres : .. | |

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☐ Pas de prérequis
☒ Autres : L'accès au Travail de bachelor est soumis à la réussite de tout le programme de formation jusqu'au 5^{ème} semestre inclus.

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

(<https://www.heia-fr.ch/media/yy5joduv/ar-guide-enseignement-26-27.pdf>).



5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé du cours suivant / Das Modul besteht aus folgenden Kursen :

Projet d'architecture 6, Construction 6 et Structure 4, Semestre de printemps Entwurfslehre 6, Konstruktion 6 und Struktura 4, Frühlingssemester	Poids / Gewicht 16/16
---	-----------------------

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le Travail de Bachelor est un cours formé de trois matières (Projet d'architecture 6, Construction 6 et Structure 4). Chaque matière est évaluée. Une note unique est formée par la moyenne pondérée des notes des trois matières lors du jury final. Aucune note n'est remise à l'issue des jurys intermédiaires. Les informations relatives aux matières figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque la note du cours arrondie au demi-point est d'au moins 4.0.

Les modalités d'évaluation plus précises sont décrites dans le syllabus du Travail de Bachelor donné aux étudiant·es par les enseignant·es.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant·e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant·e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Le voyage d'études consiste en des cours « in situ » et est obligatoires. Sans justificatif valable pour ces cas d'absence, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation

- ☐ Remédiation possible
- ☐ Pas de remédiation
- ☒ Autre : un travail complémentaire peut être demandé, selon le genre d'insuffisance.

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- ☐ Remédiation possible
- ☐ Pas de remédiation
- ☒ Autre : un travail complémentaire peut être demandé, selon le genre d'insuffisance.

8. Remarques

Pour les étudiant·es suivant un des cursus bilingues, le travail de Bachelor (ainsi que tout document qui y serait lié) est écrit, présenté et défendu dans la deuxième langue du cursus.

9. Bibliographie

10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Noms responsables de module : Adrian Kramp / Simon Chessex / Aude Bornet / Ana Spasojevic

Descriptif validé le 21.08.2026 par la
direction de la filière d'architecture